

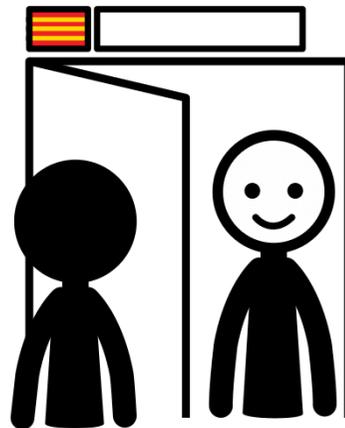
LIVRET D'ACCUEIL IME AMITIE



Prénom :
Nom :
Admis le :

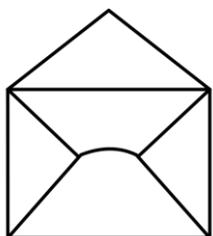


Bienvenue



Coordonnées de l'IME

IME AMITIE



745 Route du Blanchon
07380 LALEVADE D'ARDECHE



04 75 67 92 33



accueil.imeamitie@adapei07.fr



Plan d'accès :



Vous pouvez vous rendre à l'IME par différents moyens :

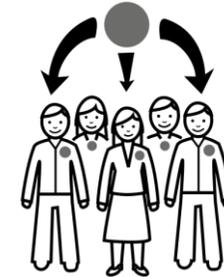


20/04/2023

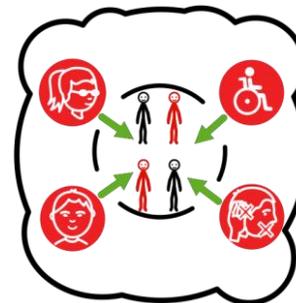


Présentation de l'ADAPEI 07

L'ADAPEI 07 est une association de parents et d'amis des personnes handicapées.



Elle agit pour que toute personne handicapée dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion.



Organigramme ADAPEI 07





Mot de bienvenue de la présidente

Je vous souhaite, au nom du Conseil d'Administration, Bienvenue à l'Adapei 07,

L'Association est aussi la vôtre !

Elisabeth CHAMBERT, Présidente de l'ADAPEI07



Mot du directeur

Bienvenue !

Ce livret d'accueil vous présente l'IME

Il vous apporte toutes les informations utiles, et les droits et obligations de chacun.

Les professionnels font attention à vos idées pour que l'IME soit un lieu de vie accueillant et chaleureux

Et que vous soyez épanoui en réalisant votre projet.

Vincent PARDOEN, Directeur

Présentation de l'IME

L'établissement accueille les Enfants Handicapés

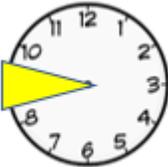


L'établissement est ouvert 210 jours par an



de Janvier à Décembre

L'établissement accueille les enfants du lundi au vendredi

De 9h  à 16h20  le lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 9h à 13h00 le mercredi

L'établissement est là pour répondre aux besoins des enfants.



Il adapte son accompagnement aux différents besoins

Conditions et modalités de l'accompagnement

L'Admission

Il faut une notification MDPH



et s'inscrire sur la liste d'attente de l'IME



L'IME organise des visites

a une place



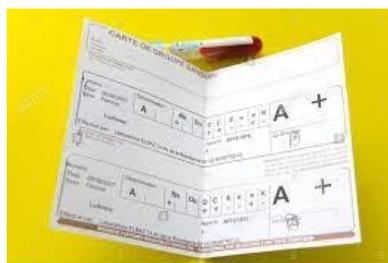
et vous informe lorsqu'il y

Les papiers à fournir pour votre dossier médical

Vos prescriptions médicales (ordonnances), vos radiographies



Votre carte de groupe sanguin



Votre carnet de santé



Les papiers que vous recevrez

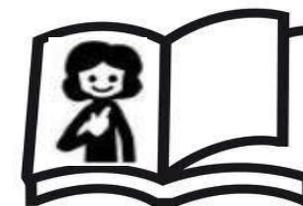
Le livret d'accueil



Le règlement de fonctionnement

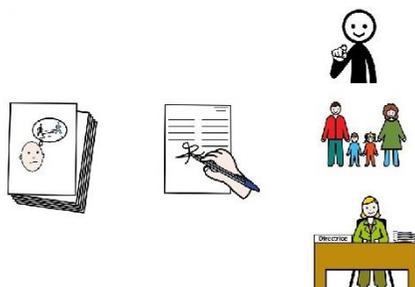


Le contrat de séjour



Votre projet personnalisé. Il est élaboré en réunion de synthèse une fois par an.

Il s'appuie sur l'évaluation de l'équipe, et sur le recueil de vos attentes et celles de votre entourage



Vos dossiers



Votre dossier administratif



Votre dossier éducatif



Votre dossier médical

Ce qui est écrit dans votre dossier reste confidentiel



Vous pouvez consulter votre dossier
Il faut le demander au directeur



Quels sont mes droits ?

J'ai le droit d'être informé



J'ai le droit de voir mes données



J'ai le droit de changer mes données,



J'ai le droit de corriger mes données

J'ai le droit de demander qu'on efface mes données

CNIL.

J'ai le droit de demander qu'on arrête de traiter mes données

J'ai le droit de demander d'emporter mes données si je change d'établissement

J'ai le droit de faire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Si j'ai besoin d'informations, je peux contacter :  dpo@adapei07.fr

Contestations ou réclamations

Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez la possibilité de contacter le chef de service ou le Directeur de l'IME.



En cas de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter une personne qualifiée : le médiateur.



Participation à la vie de l'établissement

Le Conseil à la Vie Sociale

Le C.V.S.

A quoi sert le CVS ?

Discuter, Donner son avis : dire ce qu'on pense sur un sujet, sur les projets, sur les décisions prises dans l'IME. Les personnes élues sont les porte-parole de leurs pairs.

Etre informé de ce qui se passe dans l'établissement : les changements, l'organisation, les aménagements, les travaux...

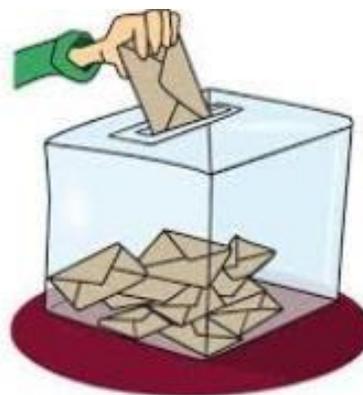
Se concerter : réfléchir ensemble à un problème et trouver une solution

Qui sont les membres du CVS ?

Les membres du CVS sont élus.

Il y a :

- des représentants des enfants
- des représentants des parents
- des représentants des professionnels
- des représentants de l'ADAPEI07

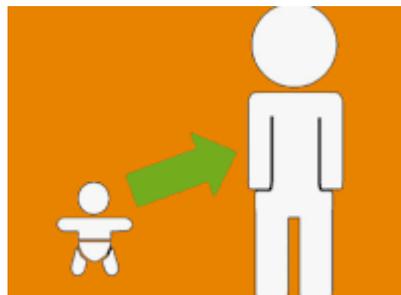


Comment fonctionne le CVS ?

Il y a 3 réunions minimum par an

La fin de l'accompagnement

A 20 ans, il faudra organiser la sortie de l'IME vers un établissement adulte



Ce sera travaillé dans mon Projet Personnalisé



Organisation de l'accompagnement

Les différentes activités :

Activités éducatives



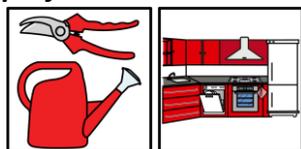
Activités scolaires



Activités de soins et thérapeutiques



Activités d'initiation et de première formation professionnelle



Activités physiques adaptées



Activités d'insertion, de socialisation, d'autonomie



Les 4 groupes d'accueil :

JUNIORS

6 à 12 ans

ADOS

12 à 15 ans

SORTANTS

15 à 20 ans

SIPFP

15 à 20 ans

Les soins

Le médecin et l'infirmière évaluent et organisent les soins nécessaires



Le transport

pour venir à l'IME est organisé en petit bus



Le repas de midi



Il est pris entre 12h



et 13h



Les absences

doivent être signalées dans le cahier ou par téléphone



Une assurance

doit être prise



Organigramme de l'IME

Directeur

Chef de Service

Groupe JUNIORS

Groupe ADOS

Groupe SORTANTS

Groupe SIPFP

Classes

Educateurs spécialisés

Moniteurs-éducateurs

Aide Médico-Psychologiques

Enseignants

Service administratif
et social



Service médical
et paramédical



Service technique



Les professionnels



Le Directeur,



La chef de Service,



Les secrétaires et comptables



La Psychologue



L'Assistante Sociale



L'équipe Educative et
Pedagogique : Educateur / moniteur
Educateur / AMP / Institutrice



Le personnel soignant : l'infirmière, le médecin,
la psychomotricienne, le kiné, l'ergothérapeute ...



Le personnel d'entretien



technique



et de restauration

Les partenaires

L'IME travaille en réseau avec de nombreux partenaires :



La famille et les représentants légaux



les écoles, les mairies



Les organismes sanitaires



les clubs de sport....

Et aussi





C'est quoi une donnée à caractère personnel ?

Mon nom



Mon prénom

Mon numéro de sécurité sociale,



Mon adresse,

Mon téléphone,



Mon email,



Mon relevé d'identité bancaire,

Ma situation familiale,

Ma protection juridique, mon tuteur,

Mes aides financières,

Ma santé. 

Depuis le 25 mai 2018 il y a un nouveau règlement européen : le R G P D

Ce règlement affirme la protection de mes droits.



Qui collecte les données ?

Des professionnels de l'ADAPEI07 ont le droit de collecter mes données 

Pour faire quoi ?

Mes données à caractère personnel sont utiles pour :

- Mon accompagnement médico-social
- Gérer mon dossier
- Gérer mes factures d'hébergement



Mes informations peuvent être transmises :

- Au Conseil départemental,
- A l'Agence régionale de santé,
- A la Caisse d'allocation familiale,
- A la Caisse d'assurance maladie



Mes informations ne sont :

- Pas données à d'autres organismes
- Pas vendues à d'autres organismes

Combien de temps mes données sont conservées ?

Le temps de l'accompagnement et 5 ans après

Le responsable de traitement est :

Elisabeth CHAMBERT , la Présidente de l'ADAPEI07

